



PROJET DE
TERRITOIRE DU

Midour

COMPTE RENDU RENCONTRE ACTEURS AGRICOLES PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR

Pièces jointes :

Diaporama de présentation
AAP AEAG

Liste de présence :

BAQUE Thierry	CA32
BUGNICOURT Jean	CA 32
CHASSAN Adrien	Maïsadour
GRANGEAT Claire	IA
HEURTAUX Eric	CA40
KINDTS Philippe	BIO DU GERS
MARCATO Frédéric	Vivadour
PERREIN Anne	BIO DU GERS
REQUIER Luc	Vivadour
ROUSSEAU Nathalie	AGROBIO 40
SIMON Stéphane	IA

ORDRE DU JOUR :

1. Mise en œuvre du programme d'actions
2. Animer et coordonner : animation technique agricole
3. Financement des actions de la thématique « optimisation des besoins agricoles »
4. Articulation des actions du volet AUM1 « développer des filières durables sur le territoire »

Mise en œuvre du programme d'actions

Un rappel est fait sur le programme d'actions : 59 actions, organisées en 6 orientations stratégiques, visant à répondre à des enjeux à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Les avancées sur le programme d'actions sont présentées : l'institution des groupes de travail (objet de la réunion pour le volet AUM1 ; en cours pour le volet AUM4 ; réunion groupe technique pour l'étude qualité ; réunion reprogrammée pour les retenues sans usages et effacement des seuils) ; la gouvernance (rencontres individuelles ; objet de la réunion pour l'animation technique agricole ; tableau de bord interactif et consultable en cours d'élaboration) et les recherches de financements (objet de la réunion).

Partie discussion :

M. Marcato souhaite plus de précisions sur l'institution des groupes de travail, leur composition et les rencontres individuelles. Mme Grangeat précise que les entretiens individuels précèdent l'institution des groupes de travail. La rencontre entre maîtres d'ouvrages des GT (volets AUM1 et AUM4), envisagée avant fin 2020, dépendra des disponibilités de chaque acteur. M. Simon complète que la composition des groupes n'est pas figée. De plus, des retours seront faits lors des réunions ou visioconférences avec le comité de suivi. Le but est que les acteurs soient informés de manière continue des avancées.

M. Heurtaux a indiqué le besoin de faire un point sur la gouvernance. Il lui est indiqué que les avancées sont présentées au comité de suivi, anciennement comité de pilotage. Un groupe intermédiaire est envisagé pour articuler les informations entre les groupes de travail et le comité de suivi, avec une composition à géométrie variable.

Animer et coordonner : animation technique agricole

La fiche action (GOUV2) est présentée pour rappeler les objectifs et les actions de l'animation technique agricole. Il s'est révélé nécessaire lors des entretiens individuels d'échanger sur la mutualisation des moyens entre acteurs agricoles et le recrutement ad hoc potentiel. Il est clarifié que cet échange n'a pas vocation à revenir sur les choix faits lors de la phase d'élaboration.

Les participants sont invités à prendre la parole pour discuter des moyens mis en œuvre afin d'articuler la mission d'animation entre les structures agricoles.

Partie discussion :

Concernant le choix de mutualiser les moyens et de ne pas procéder au recrutement d'un.e animateur.rice, plusieurs aspects ont été soulevés :

- Le comité technique agricole a travaillé pendant 3 ans avec un processus de concertation réussie : il est possible d'assumer cette mission entre structures et cela permettrait de justifier du temps de travail sur le PTGE.
- Le recrutement d'un animateur.rice aurait permis une certaine indépendance, du temps dédié à cette mission et plus de performance.

De manière générale, la réflexion mène au positionnement suivant : les acteurs s'alignent sur le choix de mutualiser les moyens entre structures agricoles. Garantir un financement sur cette mission d'animation ne doit pas être un frein : des discussions



sont en cours avec les financeurs pour coordonner les financements et avoir un engagement pluriannuel afin d'assurer une continuité sur la phase de mise en œuvre du PTGE.

Par la suite, les participants sont invités à échanger sur les moyens pouvant être mis en place, c'est-à-dire le type d'actions et leur localisation sur le territoire.

M. Heurtaux indique qu'une animation côté CA40 est possible sur les thématiques de couverts végétaux (en lien avec la qualité des sols), d'agriculture biologique et d'approche économique.

M. Requier explique que Vivadour travaille également sur les couverts végétaux, avec un partenariat avec la CACG et d'autres structures.

Selon M. Kindts, il sera nécessaire de définir et d'encadrer les aspects techniques (couverts végétaux, ...) avec la définition d'un cahier des charges. Il indique également qu'il n'y a pas de personne sur ce bassin côté Bio du Gers et qu'il est primordial d'identifier un agriculteur pour mener l'animation.

Un blocage apparaît pour savoir comment mutualiser et articuler les structures agricoles entre elles. M. Simon propose un outil collaboratif pour connaître les actions de chaque structure. Cette idée est validée par l'ensemble des participants.

Un tableau Excel sera à remplir par chaque acteur (actions en cours, actions à mettre en place (13 actions d'animation technique agricole), territoire, ...) pour trouver la synergie à mettre en place.

Lors de ce point, la question d'un cahier des charges est soulevée pour définir et encadrer les aspects techniques des actions agricoles (couverts végétaux, ...).

Financement des actions

Des opportunités de financement sont présentées avec les deux appels à projets en cours de l'AEAG : « Economies et efficience de l'eau en agriculture » et « Développement de filières agricoles à bas niveau d'impact ».

Répondre de manière collective aux AAP prouvera que les acteurs du territoire travaillent en coopération, ce qui permettra d'obtenir une certaine légitimité de nos demandes auprès des financeurs (nouvelles aides, continuité des financements, ...).

Partie discussion :

M. Bugnicourt souhaite savoir si l'Institution Adour se charge de déposer le dossier ou si c'est une réponse collective sur le bassin, ce qui sous-entend de se répartir les tâches et le temps entre les structures agricoles. M. Simon indique que l'IA n'a à priori pas vocation à porter les AAP. Comme suggéré, une structure peut porter l'AAP avec ciblage d'un partenariat. Une autre option est de déposer des dossiers individuels de manière concertée : les actions doivent être définies en préalable avec l'ensemble des acteurs.

M. Marcato souligne que les délais des AAP sont courts pour répondre collectivement. Une lettre de l'IA permettrait d'appuyer les dossiers. M. Simon répond que la structure accompagnatrice peut fournir une attestation. Par contre, cette lettre n'aura pas de valeur sans coopération entre les acteurs et complémentarité des actions sur le territoire.



M. Requier fait remarquer que les AAP ont des « cases restrictives » par rapport aux fiches actions du PTGE. Mme Grangeat indique que les actions peuvent être remodelées pour répondre à ces cases, comme il a été fait pour l'AAP zones humides. M. Simon complète que des discussions sont à engager avec les financeurs pour éviter que des actions se retrouvent sans moyens de financement et pour élargir les actions éligibles.

M. Heurtaux indique le besoin d'avoir un tableau qui récapitule les actions en lien avec l'animation technique agricole, avec si possible un récapitulatif des appels à projet (si ces derniers sont denses).

M. Kindts souhaite s'avancer sur l'agenda pour concrétiser les actions. Les échéances décidées sont :

- Semaine 48 : envoi du document Excel à remplir par les acteurs
- Courant décembre : retour du document Excel complété par chaque acteur + échanges bilatéraux avec l'animatrice si nécessaire + divulgation du document
- Début janvier : finaliser le diagnostic partagé + coconstruire et définir le canevas + nouvelle rencontre entre acteurs si nécessaire
- Fin janvier : dépôt des dossiers (AAP)

Articulation des actions du volet AUM1 « développer des filières durables sur le territoire »

Les actions du volet AUM1 sont rappelées avec les différents groupes de travail à instituer. Un GT est en charge du suivi des différentes études (AUM1a). Les acteurs positionnés sur les études AUM1b, AUM1c et/ou AUM1d peuvent participer de manière ponctuelle ou permanente à ce GT. La première réunion du GT pour l'action AUM1d a déjà eu lieu, avec la rencontre des structures Agrobio 40 et Bio du Gers. L'idée est de procéder à la rencontre entre maîtres d'ouvrages courant décembre 2020 si possible pour commencer à construire la feuille de route.

Les disponibilités de chaque structure sont demandées, ainsi que leur positionnement sur les différents groupes de travail.

Partie discussion :

Différents acteurs s'interrogent sur les échéances présentées. Le lancement des études semble tard, notamment pour l'étude de faisabilité sur l'élevage en pâturage puisqu'une urgence se fait ressentir sur le territoire. M. Simon indique que rien n'est figé sur les échéances et la composition des groupes. Mme Grangeat explique que les échéances proviennent des fiches actions et que le lancement des études dépendra notamment des financements reçus pour 2021.

Concernant le GT AUM1d, M. Requier informe qu'Agribio Union, coopérative biologique, peut aider à la mise en œuvre de cette action.

Pour conclure, les acteurs ont confirmé leur positionnement sur les groupes de travail comme indiqué sur la diapositive. En complément :

- Mme Rousseau confirme son souhait d'intégrer les GT AUM1a, AUM1d et AUM1c.
- M. Bugnicourt indique que pour l'étude AUM1b, il faudra se rapprocher du conseiller élevage fourrages François Ratier.



- Pour le GT AUM1c, il faut contacter Florence Garez (disponible en janvier) qui est la conseillère énergie côté CA40 et Gérard Vanhaecke, conseiller énergie, côté CA32.

Prochainement ...

Suite à cette première rencontre, il a été décidé de :

- Remplir un diagnostic partagé (format Excel) d'ici fin décembre 2020.
- Répondre individuellement aux AAP en déposant des dossiers de manière concertée.
- Indiquer à l'animatrice, pour les structures ne l'ayant pas fait lors de la visioconférence (soit Maïsadour et Vivadour - AUM1b, AUM1c), les personnes à contacter pour la mise en œuvre des actions du volet AUM1.

